



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 septembre 2025  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail de la sécurité passive

#### Soixante-dix-huitième session

Genève, 1<sup>er</sup>-4 décembre 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-dix-huitième session\*, \*\*

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 14 h 30 (heure d'Europe centrale) au jeudi 4 décembre 2025 à 17 h 30

#### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement technique mondial ONU n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes).
3. Règlement technique mondial ONU n° 13 (Véhicules à hydrogène et à pile à combustible).
4. Règlement technique mondial ONU n° 20 (Sécurité des véhicules électriques).
5. Nouveau Règlement technique mondial ONU relatif aux enfants laissés dans des véhicules.
6. Règlement ONU n° 11 (Serrures et organes de fixation des portes).
7. Règlement ONU n° 14 (Ancrages de ceintures de sécurité).
8. Règlement ONU n° 16 (Ceintures de sécurité).

\* Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/info/Transport/Vehicle-Regulations/events/402203>). Les documents officiels sont également disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse <https://documents.un.org/>.

\*\* Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne sur le site Web de la CEE (<https://indico.un.org/event/1012056/>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.



9. Règlement ONU n° 17 (Résistance des sièges, de leurs ancrages et des appuie-tête).
10. Règlement ONU n° 22 (Casques de protection).
11. Règlement ONU n° 95 (Protection contre la collision latérale).
12. Règlement ONU n° 100 (Véhicules électriques).
13. Règlement ONU n° 127 (Sécurité des piétons).
14. Règlement ONU n° 129 (Systèmes améliorés de retenue pour enfants).
15. Règlement ONU n° 134 (Véhicules à hydrogène).
16. Règlement ONU n° 170 (Systèmes de retenue pour enfants aux fins de la sécurité des enfants transportés par autobus et autocar).
17. Règlement ONU n° 173 (Installation des systèmes de retenue des occupants).
18. Règlement ONU n° 174 (Témoins de port de ceinture).
19. Nouveau Règlement ONU sur l'hydrogène liquide.
20. Amendements communs aux Règlements ONU ayant une incidence sur les véhicules automatisés.
21. Résolution mutuelle n° 1.
22. Protection équitable des occupants du véhicule.
23. Échange de vues sur l'automatisation des véhicules.
24. Questions diverses :
  - a) Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales concernant la sécurité passive ;
  - b) Règlement ONU n° 0 (Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule) ;
  - c) Comité des transports intérieurs ;
  - d) Points à retenir des sessions de juin et novembre 2025 du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules ;
  - e) Protection des autobus à l'avant ;
  - f) Règlements relevant du Groupe de travail de la sécurité passive relatifs aux mises à jour logicielles ;
  - g) Examen d'une proposition de Règlement technique mondial ONU sur les systèmes de retenue pour enfants ;
  - h) Règlement technique mondial ONU n° 9 (Sécurité des piétons) ;
  - i) Sécurité des coussins gonflables et des autres systèmes pyrotechniques équipant les véhicules à moteur ;
  - j) Programme de travail ;
  - k) Ordre du jour provisoire de la prochaine session ;
  - l) Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (TRANS/WP.29/690/Rev.1), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire du Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) est l'adoption de l'ordre du jour.

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/9 (secrétariat)	Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-dix-huitième session
--	--

#### Documents de référence

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/77 (secrétariat)	Rapport du Groupe de travail de la sécurité passive sur sa soixante-dix-septième session
--	---

### 2. Règlement technique mondial ONU n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes)

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

Le GRSP est invité à prendre connaissance des résultats de la réunion des experts intéressés sur l'ouverture des portes en situation d'urgence.

### 3. Règlement technique mondial ONU n° 13 (Véhicules à hydrogène et à pile à combustible)

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

### 4. Règlement technique mondial ONU n° 20 (Sécurité des véhicules électriques)

GRSP-78-04 (groupe de travail informel de la sécurité des véhicules électriques (groupe EVS), Allemagne, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume des Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Commission européenne)	Proposal for an amendment to UN Global Technical Regulation No. 20 (Electric vehicle safety)
---	--

Le groupe EVS pourra communiquer au GRSP d'autres faits nouveaux concernant le Règlement technique mondial ONU (RTM ONU) n° 20.

### 5. Nouveau Règlement technique mondial ONU relatif aux enfants laissés dans des véhicules

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

Le GRSP est invité à prendre connaissance des résultats des neuvième, dixième et onzième sessions du groupe de travail informel de la sécurité des enfants laissés dans des véhicules (groupe CLIV).

## **6. Règlement ONU n° 11 (Serrures et organes de fixation des portes)**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

## **7. Règlement ONU n° 14 (Ancrages de ceintures de sécurité)**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

## **8. Règlement ONU n° 16 (Ceintures de sécurité)**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

## **9. Règlement ONU n° 17 (Résistance des sièges, de leurs ancrages et des appuie-tête)**

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/27  
(France)

Proposition de complément 1 à la série 10 d'amendements, de complément 2 à la série 11 d'amendements et de complément 1 à la série 12 d'amendements au Règlement ONU n° 17 (Résistance des sièges, de leurs ancrages et des appuie-tête)

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/44  
(European Association of Automotive Suppliers (CLEPA))

Proposition de complément 1 à la série 12 d'amendements au Règlement ONU n° 17 (Résistance des sièges, de leurs ancrages et des appuie-tête)

## **10. Règlement ONU n° 22 (Casques de protection)**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

Le GRSP est invité à prendre connaissance des résultats de la réunion sur la sécurité des enfants passagers de deux-roues motorisés organisée par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière.

Il est invité à reprendre sa réflexion concernant l'application des dispositions transitoires de la série 06 d'amendements au Règlement ONU n° 22.

## **11. Règlement ONU n° 95 (Protection contre la collision latérale)**

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/42  
(Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA))

Proposition de complément 3 à la série 06 d'amendements au Règlement ONU n° 95 (Protection contre la collision latérale)

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/45  
(OICA)

Proposition de complément 3 à la série 04 d'amendements au Règlement ONU n° 95 (Protection contre la collision latérale)

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/46  
(OICA)

Proposition de complément 5 à la série 05 d'amendements au Règlement ONU n° 95 (Protection contre la collision latérale)

## 12. Règlement ONU n° 100 (Véhicules électriques)

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/37 (France)	Proposition de complément 1 à la série 05 d'amendements au Règlement ONU n° 100 (Véhicules électriques)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/38 (France)	Proposition de complément 03 à la série 04 d'amendements et de complément 06 à la série 03 d'amendements au Règlement ONU n° 100 (Véhicules électriques)

## 13. Règlement ONU n° 127 (Sécurité des piétons)

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/28 (Allemagne et Royaume des Pays-Bas)	Proposition de complément 4 à la série 03 d'amendements au Règlement ONU n° 127 (Sécurité des piétons)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/29 (Allemagne et Royaume des Pays-Bas)	Proposition de complément 3 à la série 04 d'amendements au Règlement ONU n° 127 (Sécurité des piétons)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/30 (Allemagne et Royaume des Pays-Bas)	Proposition de série 05 d'amendements au Règlement ONU n° 127 (Sécurité des piétons)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/40 (Allemagne)	Proposition de complément 2 à la version originale du Règlement ONU n° 127 (Sécurité des piétons) et de complément 1 à la série 01 d'amendements, de complément 1 à la série 02 d'amendements, de complément 4 à la série 03 d'amendements et de complément 3 à la série 04 d'amendements audit Règlement

## 14. Règlement ONU n° 129 (Systèmes améliorés de retenue pour enfants)

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/31 (Royaume des Pays-Bas)	Proposition de complément 4 à la série 04 d'amendements au Règlement ONU n° 129 (Systèmes améliorés de retenue pour enfants)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/32 (Royaume des Pays-Bas)	Proposition de série 05 d'amendements au Règlement ONU n° 129 (Systèmes améliorés de retenue pour enfants)
GRSP-77-25 <sup>1</sup> (CLEPA)	Proposal for supplement 3 to the 04 series of amendments to UN Regulation No. 129 (Enhanced child restraint systems)

Le GRSP est invité à prendre connaissance des résultats de la réunion organisée sur les systèmes de retenue pour enfants qui utilisent des composants électroniques.

Il est également invité à prendre connaissance des résultats de la réflexion menée par le WP.29 concernant l'idée de commencer à travailler sur une nouvelle révision de la réglementation relative aux systèmes de retenue pour enfants (« ISOFIX 3.0 »).

<sup>1</sup> Après la date limite de soumission des documents de travail, la CLEPA a soumis une demande en vue de faire du document informel GRSP-77-25 un document de travail en vue de la session faisant l'objet du présent ordre du jour, moyennant une unique modification qui consiste à mettre à jour le numéro du complément proposé. À des fins d'efficacité, le document informel original est mentionné dans le présent ordre du jour au lieu qu'un nouveau document informel soit produit.

## **15. Règlement ONU n° 134 (Véhicules à hydrogène)**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

## **16. Règlement ONU n° 170 (Systèmes de retenue pour enfants aux fins de la sécurité des enfants transportés par autobus et autocar)**

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/10 (présidence du groupe de travail informel de la sécurité des enfants transportés par autobus et autocar (groupe STCBC))	Proposition de série 01 d'amendements au Règlement ONU n° 170 (Systèmes de retenue pour enfants aux fins de la sécurité des enfants transportés par autobus et autocar)
GRSP-78-03 (groupe STCBC)	Status Report of the Informal Working Group on Safer Transport of Children in Buses and Coaches

## **17. Règlement ONU n° 173 (Installation des systèmes de retenue des occupants)**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

## **18. Règlement ONU n° 174 (Témoins de port de ceinture)**

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/43 (OICA)	Proposition de complément au Règlement ONU n° 174 (Témoins de port de ceinture)
--	---

## **19. Nouveau Règlement ONU sur l'hydrogène liquide**

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/41 (équipe spéciale des Règlements ONU sur les véhicules à hydrogène (équipe H2))	Proposition de Règlement ONU relatif à l'homologation des véhicules à moteur et de leurs composants en ce qui concerne les prescriptions de sécurité des véhicules et systèmes alimentés à l'hydrogène liquéfié
--	---

## **20. Amendements communs aux Règlements ONU ayant une incidence sur les véhicules automatisés**

Remarque : Tous les documents relevant du point 20 de l'ordre du jour sont soumis par l'Allemagne au nom de l'équipe spéciale du GRSP chargée de l'examen des règlements sous l'angle de la conduite automatisée (équipe AVRS).

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/11	Proposition de complément 3 à la série 04 d'amendements au Règlement ONU n° 11 (Serrures et organes de fixation des portes)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/12	Proposition de complément 1 à la série 05 d'amendements au Règlement ONU n° 12 (Mécanisme de direction)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/13	Proposition de complément 5 à la série 09 d'amendements au Règlement ONU n° 14 (Ancrages de ceintures de sécurité)

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/14	Proposition de complément [3] à la série 09 d'amendements au Règlement ONU n° 16 (Ceintures de sécurité)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/15	Proposition de complément [3] à la série 10 d'amendements au Règlement ONU n° 16 (Ceintures de sécurité)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/16	Proposition de complément 1 à la série 10 d'amendements, de complément 2 à la série 11 d'amendements et de complément 1 à la série 12 d'amendements au Règlement ONU n° 17 (Résistance des sièges, de leurs ancrages et des appuie-tête)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/17	Proposition de complément 6 à la série 01 d'amendements au Règlement ONU n° 21 (Aménagement intérieur)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/18	Proposition de complément 7 à la série 03 d'amendements au Règlement ONU n° 29 (Cabines de véhicules utilitaires)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/19	Proposition de complément 2 à la série 05 d'amendements au Règlement ONU n° 94 (Protection contre la collision frontale)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/20	Proposition de complément 2 à la série 06 d'amendements au Règlement ONU n° 95 (Protection contre la collision latérale)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/21	Proposition de complément 2 à la version originale du Règlement ONU n° 114 (Module de coussin gonflable pour les systèmes de deuxième monte)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/22	Proposition de complément 3 à la série 02 d'amendements au Règlement ONU n° 134 (Véhicules à hydrogène)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/23	Proposition de complément 1 à la série 04 d'amendements au Règlement ONU n° 137 (Collision frontale, l'accent étant mis sur les systèmes de retenue)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/24	Proposition de complément 2 à la série 01 d'amendements au Règlement ONU n° 145 (Systèmes d'ancrage ISOFIX, ancrages pour fixation supérieure ISOFIX et positions i-Size)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/25	Proposition de complément 2 à la série 01 d'amendements au Règlement ONU n° 173 (Installation des systèmes de retenue des occupants)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/26	Proposition de complément 1 à la série 1 d'amendements au Règlement ONU n° 174 (Témoins de port de ceinture)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/33	Proposition de complément 1 à la série 05 d'amendements au Règlement ONU n° 100 (Véhicules électriques)

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/34	Proposition de complément 4 à la série 02 d'amendements au Règlement ONU n° 135 (Choc latéral contre un poteau)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/35	Proposition de complément 1 à la série 01 d'amendements au Règlement ONU n° 153 (Intégrité du système d'alimentation en carburant et sécurité de la chaîne de traction électrique en cas de collision par l'arrière)
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/36	Proposition de complément 4 à la série 04 d'amendements au Règlement ONU n° 127 (Sécurité des piétons)

## 21. Résolution mutuelle n° 1

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

Le GRSP est invité à prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux menés par l'équipe spéciale pour l'intégration dans la R.M.1 des mannequins ONU de type Q (équipe QUN).

## 22. Protection équitable des occupants du véhicule

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

Le GRSP est invité à prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux menés par le groupe de travail informel de la protection équitable des occupants du véhicule (groupe EqOP).

## 23. Échange de vues sur l'automatisation des véhicules

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

## 24. Questions diverses

### a) Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales concernant la sécurité passive

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

### b) Règlement ONU n° 0 (Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule)

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

Remarque : À sa soixante-dix-septième session, le GRSP a adopté, sur le principe, les modifications destinées à supprimer la description de l'identifiant unique (UI) dans plusieurs Règlements ONU et a décidé d'attendre que d'autres modifications doivent être apportées aux Règlements ONU concernés avant d'établir des documents de travail. Au moment de la rédaction du présent document, les Règlements ONU pour lesquels de telles modifications n'ont pas encore été apportées sont les n°s 22 (documents informels GRSP-77-06 et GRSP-77-07), 44 (document informel GRSP-77-08) et 129 (documents informels GRSP-77-09, GRSP-77-10 et GRSP-77-11).

**c) Comité des transports intérieurs**

S'il y a lieu, le secrétariat communiquera les informations nouvelles concernant le Comité des transports intérieurs qui présentent un intérêt pour les travaux du GRSP.

**d) Points à retenir des sessions de juin et novembre 2025 du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules**

ECE/TRANS/WP.29/1186

Rapports du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules sur sa 196<sup>e</sup> session, du Comité d'administration de l'Accord de 1958 sur sa quatre-vingt-dixième session, du Comité exécutif de l'Accord de 1998 sur sa soixante-treizième session et du Comité d'administration de l'Accord de 1997 sur sa quinzième session

Le secrétariat reviendra sur les points à retenir des sessions de juin et novembre 2025 du WP.29, notamment ceux liés aux travaux du GRSP et à d'autres questions présentant un intérêt.

**e) Protection des autobus à l'avant**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

**f) Règlements relevant du Groupe de travail de la sécurité passive relatifs aux mises à jour logicielles**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

**g) Examen d'une proposition de Règlement technique mondial ONU sur les systèmes de retenue pour enfants**

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

**h) Règlement technique mondial ONU n° 9 (Sécurité des piétons)**

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/39  
(Allemagne)

Proposition de rectificatif à la version originale du Règlement technique mondial ONU n° 9 (Sécurité des piétons) et aux amendements audit RTM ONU

**i) Sécurité des coussins gonflables et des autres systèmes pyrotechniques équipant les véhicules à moteur**

Le WP.29 a demandé aux parties intéressées de donner leur avis concernant la question de la sécurité des coussins gonflables et des autres systèmes pyrotechniques équipant les véhicules à moteur à la session faisant l'objet du présent ordre du jour afin qu'une décision soit prise sur les moyens d'éviter ce type de risque à l'avenir.

**j) Programme de travail**

Le GRSP est invité à revoir les priorités de son programme de travail pour l'année 2026 en prévision de l'examen de celui-ci à la session de mars 2026 du WP.29.

- k) Ordre du jour provisoire de la prochaine session**
- l) Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence**

Comme le prévoit l'article 37 du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690/Rev.2), le GRSP élira les personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence des sessions prévues en 2026. Conformément au Règlement intérieur du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/294, annexe III), les pays sont invités à soumettre leurs candidatures au secrétariat au plus tard le 21 novembre 2025.

---